



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

**Numéro 33**

**Mercredi 16 septembre 2026**

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Contact:** [foadm@lasemaine.ch](mailto:foadm@lasemaine.ch)

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 18 septembre 2026 de 9h30 à 11h30.

Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 16 septembre 2026

Conseil communal



### Perrefitte

#### Fermeture des gorges de Perrefitte

Suite aux récentes intempéries, d'importants travaux de sécurisation sont nécessaires dans les gorges. Le sentier est donc interdit d'accès jusqu'à nouvel avis. Le Conseil municipal décline toute responsabilité en cas de violation de l'interdiction.

Perrefitte, le 16 septembre 2026

Le Conseil municipal

#### Location de l'ancien stand de tir

Pensez au local de l'ancien stand de tir pour vos anniversaires, fêtes de famille et autres rencontres conviviales. Location d'une journée: CHF 130.- pour les externes, CHF 100.- pour les citoyens de la commune. Deux jours consécutifs de location: CHF 200.- pour les externes et CHF 150.- pour les citoyens de la commune. Adressez vos demandes de location au secrétariat municipal, par mail à [secretariat@perrefitte.ch](mailto:secretariat@perrefitte.ch) ou par téléphone au 032 493 22 74.

Perrefitte, le 16 septembre 2026

Le secrétariat municipal



### Petit-Val

#### Vacances d'automne

Nous vous informons que l'administration communale sera fermée la semaine du 21 au 25 septembre 2026.

Les dossiers de demandes de permis de construire en dépôt public peuvent être consultés en prenant rendez-vous au préalable avec M. Jean-Michel Carnal, conseiller communal responsable de l'urbanisme, au 079 292 86 74.

Souboz, le 16 septembre 2026

Conseil communal



### Saicourt

#### Avis de construction

**Requérante:** Pro Natura BEJUNE, Louis-favre 1, 2000 Neuchâtel.

**Auteur du projet:** Natura Biologie appliquée SA, Le Saucy 17, 2722 Les Reusilles.

**Emplacement:** parcelle N° 749, aux lieux-dits: «Le Moulin et la Scierie», Bellelay, commune de Saicourt.

**Projet:** revitalisation d'une source (10m'), diversification du lit d'un ruisseau (80m'), aménagement de plans d'eau temporaires (75m²), aménagement d'un plan d'eau permanent (170m²), plantation d'arbustes (45m²), plantation d'arbres isolés (5 pièces) et mise en place d'une clôture de protection (400m').

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Zone de protection:** PPP 1 «Echappée de l'abbatiale de Bellelay».

**Objet protégé:** végétation des rives (art. 21 LPN).

**Dérogation:** art. 24 LAT, 25 LCFO et 48 LAE.

**Remarque:** une dispense de pose de gabarits a été accordée dans le but de protéger le bétail sur le site du projet. Un panneau d'information avec les plans du projet a été implanté sur le lieu du projet pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

**Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 septembre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Avis de construction

**eBau no 2026-14030**

**Requérant:** David Andres, Les Reusilles 24, 2722 Les Reusilles

**Auteur du projet:** Faivre Energie SA et Rossini-Godel Sàrl, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

**Rue:** Rière Jorat 3 et 3a, 2720 Tramelan

**Parcelle N°:** 707

**Projet de construction:** remplacement d'une chaudière à mazout par deux pompes à chaleur air-eau (intérieure et extérieure).

**Zone:** hors zone

**Dérogation:** Art. 24 LAT (conformité à la zone)

**Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 9 septembre 2026

Secrétariat municipal



### Crémises

#### Avis de construction

**Requérant:** M. Christophe Chaignat, La Tannerie 134, 2746 Crémises.

**Auteur du projet:** CKtech Sàrl, Ch. du Prailat 11, 2744 Belprahon.

**Emplacement:** parcelle N° 93, au lieu-dit: «Rue de la Tannerie 134», commune de Crémises.

**Projet:** demande après coup pour la rénovation et la réfection de l'enveloppe du bâtiment (façades et toit) avec de nouvelles ouvertures (fenêtres et portes) avec changement d'affectation des locaux d'une ancienne scierie en un atelier de réparation pour véhicules (garage) avec bureau non-chauffés + aménagement d'une place en groise au Nord.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** M2pc.

**Zone de protection:** ERE (art. 58 RCC).

**Recensement arch.:** ensemble bâti A.

**Dérogations:** art. 48 LAE, 41c OEaux et 80 LR.

**Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 septembre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.



### Loveresse

#### Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 17 septembre 2026.

## Avis de construction

eBau no 2026-14025

Requérants : Thierry Giamminionni et Sabrina Wiederkehr, Grand-Rue 61, 2720 Tramelan

Auteur du projet : Dietziker Architekten GmbH, Patrick Dietziker, Dammweg 3, 2502 Biel/Bienne

Rue : Rue de Bellelay 16, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 886

Projet de construction : isolation périphérique du bâtiment, remplacement des portes et fenêtres, pose de stores électriques, pose d'une pompe à chaleur extérieure

Zone : mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 9 septembre 2026

Conseil municipal

## Informations communales

### Modification du règlement d'organisation et du règlement sur la protection des données

La révision cantonale sur la protection des données entre en vigueur au 1er septembre 2026. La principale nouveau concerne les communes politiques et autres collectivités de droit communal dans le canton de Berne. Celles-ci n'auront désormais plus leur propre autorité de protection des données mais relèveront de la compétence de l'autorité cantonale. Cela implique la modification du règlement d'organisation (RO) et du règlement sur la protection des données. En vertu de l'article 52, alinéa 3 de la loi sur les communes, le Conseil municipal est compétent pour ces modifications.

Lors de sa séance du 15 juin 2026, le Conseil municipal a abrogé l'alinéa 3 de l'article 15 du règlement d'organisation et l'article 9 du règlement sur la protection des données.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé le 4 septembre 2026 la modification du RO.

Ces modifications entrent en vigueur au 1er septembre 2026 sous réserve d'un éventuel recours. Les modifications des deux règlements peuvent être consultées au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

### Fermeture du bureau municipal

En raison d'une séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le jeudi après-midi 17 septembre 2026.

Le Fuet, le 16 septembre 2026

Conseil municipal



## Saules

### Bureau de vote du 27 septembre 2026

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 27 septembre 2026:

Présidente : M<sup>me</sup> Régine Gafner  
Membres : M. Robin Lüdi et M<sup>me</sup> Annie Christen  
Suppléante : M<sup>me</sup> Estelle Fleury

Saules, le 14 septembre 2026

Conseil communal

## Fermeture exceptionnelle du bureau communal le 16 septembre 2026

Le secrétariat sera fermé aujourd'hui 16 septembre 2026 en raison d'une séance.

En remplacement, il sera ouvert demain, jeudi 17 septembre 2026, de 16h à 17h

Saules, le 16 septembre 2026

Secrétariat communal



## Sorvilier

### Avis de construction

Requérant : M. Daniel Minger, Rue Principale 41, 2736 Sorvilier

Emplacement : parcelle N° 1022, au lieu-dit : « Rue Principale 41 », commune de Sorvilier

Projet : construction d'un hangar agricole pour stockage de fourrage et machines agricoles et réfection du chemin actuel autour de la ferme

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : agricole

Dérogation : art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 9 septembre 2026

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérant : DMT Fitness Sàrl, M. Dimitri Theurillat, Route de Reconvilier 9, 2710 Tavannes.

Projet : aménagement d'un centre de fitness au 1<sup>er</sup> étage, comprenant un procédé de réclame en façade sud-est, du bâtiment Route de Reconvilier 9 sis sur la parcelle N° 1131 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 septembre 2026

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérant : M. Damien Carnal, Chemin de la Rive 7, 2710 Tavannes.

Projet : remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau extérieure en façade nord-est du bâtiment Chemin de la Rive 7 sis sur la parcelle N° 1409 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit,

faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 septembre 2026

Le chef des travaux publics

## Mise au concours

### Travailleur-se social-e en milieu scolaire – Remplacement de congé maternité 50%

Dans le cadre d'un remplacement congé maternité, le Service régional de travail social en milieu scolaire (SRTSS) des écoles de Loveresse, Petit-Val-Saicourt, Reconvilier, Tramelan, Tavannes et Syndicat scolaire de la Courtine met au concours un poste de

**Travailleur-se social-e en milieu scolaire pour un taux d'engagement à 50%**

#### Vos missions :

- Adapter les méthodes et les principes du travail social au sein des écoles
- Dispenser aide et conseil aux enfants et adolescents vivant des problèmes sociaux ou personnels
- Soutenir et conseiller les parents en cas de difficultés socio-éducatives et les mettre en contact avec d'autres services spécialisés
- Contribuer à détecter les problématiques sociales qui menacent la réussite scolaire et soutenir les démarches d'accompagnement
- Soutenir l'école dans la détection précoce et le constat de problématiques sociales et apporter une prévention sociale sous forme d'animation aux écoliers
- Encourager l'intégration des enfants et des adolescents à l'école
- Apporter soutien et écoute aux enseignants lors de situations délicates

#### Votre profil :

- Bachelor HES en travail social
- Expérience professionnelle auprès d'enfants en difficultés
- Bonnes connaissances du réseau social régional
- Capacité d'adaptation
- Intérêt pour le travail en équipe et l'inter-vision
- Permis de conduire indispensable

Durée du remplacement : 4 mois au minimum

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> février 2027 ou à convenir.

Délai de postulation : **2 octobre 2026**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la responsable du service, M<sup>me</sup> Roubina Kouyoumdjian roubina.kouyoumdjian@srtss.ch ou au 079 481 83 82. Les candidatures sont à adresser à cette même adresse courriel.

Tavannes, le 9 septembre 2026

Le Conseil municipal

## Mise au concours

### Administrateur des constructions, 50 % – 80%

La Municipalité de Tavannes met au concours un poste d'administrateur des constructions à 50 – 80% à durée indéterminée et pour une entrée en fonction à convenir.

#### Mission générale :

L'administrateur des construction travail en relation direct avec le responsable des travaux publics dans le domaine principalement de la gestion des

bâtiments communaux et le traitement des permis de construire.

#### Tâches principales:

- Assurer le traitement et le suivi des procédures de permis de construire
- Appliquer et veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en matière de constructions et d'aménagement du territoire
- Accueillir, renseigner et conseiller les administrés, professionnels et partenaires au guichet ainsi que par téléphone
- Assurer le suivi administratif des dossiers du service et participer aux tâches administratives courantes
- Veiller au suivi des bâtiments communaux, des infrastructures et des lieux publics
- Veiller au respect des dispositions en matière de constructions (police des constructions)

#### Votre profil:

- Dessinateur CFC en bâtiment ou génie civil, ou formation jugée équivalente
- Faire preuve d'un intérêt particulier pour le domaine de la construction et l'application des lois et procédures y relatives
- Montrer de l'aptitude au suivi méthodique des dossiers et de l'intérêt pour les tâches administratives
- Avoir une capacité d'analyse et un sens critique
- Posséder un bon esprit d'équipe et le sens de la collaboration

#### Renseignements et postulation

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le responsable des ressources humaines: 032 482 60 43/secretariat@tavannes.ch. Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 2 octobre 2026.

Tavannes, le 9 septembre 2026

Le Conseil municipal

#### Mise au concours

#### Apprenti(e) employé(e) de commerce

La Commune de Tavannes met au concours une place d'apprenti(e) employé(e) de commerce.

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2027

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et des deux derniers bulletins scolaires, seront adressées jusqu'au 25 septembre 2026 à la commune de Tavannes par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 17 août 2026

Le Conseil municipal



#### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Valentine Gerber et David Burkhalter, Route de Moron 5, 2735 Malleray

Auteur du projet: APOLLO Architecture Sàrl, Lucas Fritschi, Rue de l'Hôpital 27, 2502 Biel/Bienne

Adresse du projet: BF 128, La Gourbache 8, Malleray

Description du projet: transformation d'une ferme en habitation et dépôt, création d'une salle de rencontre

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone Centre A

Objets protégés: digne de conservation

Dérogations: art. 80, al. 1, let. b LR / art. 212, al. 3, let. g Règlement communal de construction / art. 21, al. 2 Règlement d'alimentation en eau potable / art. 10, al. 2 Règlement d'évacuation des eaux usées

Dépôt public: du 9 septembre au 9 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 3 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

#### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Mathieu Caroli, Sous les Colons 34, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1391, Sous les Colons 34, Malleray

Description du projet: réfection et isolation de la toiture et pose de capteurs solaires photovoltaïques. Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau placée à l'extérieur du bâtiment.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation 2

Dépôt public: du 9 septembre au 9 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

#### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Prélude SA, Rue Charles-Schäublin 11, 2735 Malleray

Auteur du projet: Aellig paysages SA, Grégoire Chevrolet, Pré-Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1037, Rue de la Pron, Malleray

Description du projet: aménagement de places de stationnement en grilles-gazon végétalisées

Dimensions du projet: longueur 34m, largeur 6m, surface total 200m<sup>2</sup>

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone à planification obligatoire «Pron»

Dépôt public: du 9 septembre au 9 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 4 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

#### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Gonzalez Alejandro, Le Sautour 4, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Fabrice Garraux, Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1244, Le Sautour 4, Bévillard

Description du projet: rénovation de la place de stationnement existante, aménagement (agrandissement) d'une nouvelle place de stationnement et pose d'un carport double

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation 2

Dérogations: Art. 80, al. 1, let. b Loi sur les routes / Art. 10, al. 2 Règlement sur l'évacuation des eaux / Art. 21, al. 2 Règlement sur l'alimentation en eau potable

Dépôt public: du 16 septembre au 16 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges pour les dérogations accordées ci-dessus, seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 14 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

## Dépôt public d'une modification mineure du Plan d'Aménagement Local (PAL), selon art. 122 al. 7 OC (procédure simplifiée), relative au Règlement Comm

Conformément aux articles 60 de la Loi du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC) et 122 al. 7 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les Constructions (OC), le Conseil communal de Valbirse dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les documents du dossier:

- Règlement Communal de Construction (RCC)
- RCo / RIPP qui explicite en item XXI.7 les modifications / compléments portés au dossier
- RCo / RIPP - annexes: nouvelle annexe 16

sont déposés à l'Administration communale pendant un délai de 30 jours, soit du 16 septembre au 16 octobre 2026, où ils peuvent être consultés sur rendez-vous pendant les heures d'ouverture du guichet. L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch), rubrique «Constructions et

Aménagement local» (seul le dossier 'physique' déposé auprès de l'Administration communale fait formellement foi).

Durant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès de l'Administration communale contre les modifications envisagées.

Bévilard, le 11 septembre 2026

Le Conseil communal

3. Approuver la modification du statut du personnel rétroactivement au 1.1.2026
4. Approuver le budget 2027
5. Information de l'école
8. Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégué-es.

Le Fuet, le 8 septembre 2026

Commission scolaire

## Divers

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et Petit-Val

### Assemblée des délégués

Le mercredi 21 octobre 2026, à 19 h 30  
à l'école du Fuet

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Procès-verbal du 9 juin 2026

**Validation  
de vos avis sur  
la plateforme:  
lundi à 14 h**

## i informations pratiques



### Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel:  
Heures d'ouverture:

[secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Lundi (fermé le matin) à mercredi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h  
Jeudi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h  
Vendredi:  
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi  
[www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

Site internet:

#### Téléphones

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| Centrale               | 032 482 60 40 |
| Secrétariat            | 032 482 60 43 |
| Caisse                 | 032 482 60 44 |
| Contrôle des habitants | 032 482 60 45 |

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| Travaux publics | 032 482 60 47 |
| Agence AVS      | 032 482 60 46 |
| Service social  | 032 482 65 70 |



### Valbirse

Administration communale  
Rue Aimé Charpillot 2  
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

#### Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi